

SOUTENEZ LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP QUI SONT AU TRAVAIL

Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)



QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que l'accompagnement doit être centré sur **le bien-être et l'épanouissement global de la personne handicapée**, les structures du GROUPE SOS SOLIDARITÉS ont vocation à appréhender les difficultés et besoins de chacun, individuellement, pour **construire un projet personnalisé**, en concertation avec l'usager et son environnement.

A ce titre, nous comptons parmi nos différents dispositifs d'accueil et d'accompagnement plusieurs ESAT.

NOS OBJECTIFS

- ▶ **Permettre l'accès à une vie professionnelle à des personnes handicapées**, n'étant pas en mesure d'exercer une activité professionnelle dans le milieu ordinaire, grâce **à une structure et des conditions de travail aménagées**.
- ▶ Participer au **développement** de leur **autonomie globale** pour une meilleure **insertion dans la vie sociale**.
- ▶ Permettre à ceux qui en ont les capacités **d'intégrer le milieu ordinaire de travail** grâce à un accompagnement adapté.
- ▶ À travers un dispositif social de qualité, contribuer au **développement de l'économie locale**.

LA PRODUCTION AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE

Nos activités :

- Des ateliers techniques industriels : conditionnement, démantèlement/recyclage de matériel informatique, fabrication de palettes (bois), plateaux sur mesure,..
- L'entretien des parcs et jardins, la création d'environnement, les plantations pour une clientèle d'entreprises, de collectivités territoriales et de particuliers
- Activités équestres : initiation et pratique d'équitation, randonnées, calèches
- La sous-traitance : mise sous pli, mailings, étiquetage,...

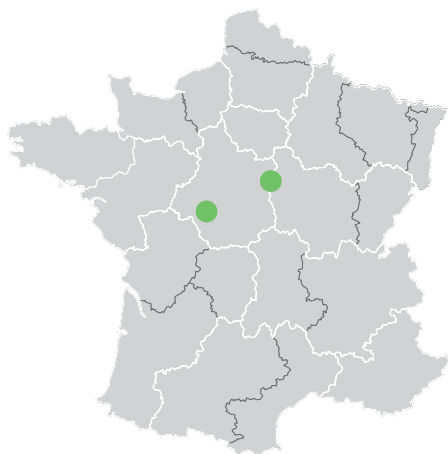
LA TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUERA À :

- ▶ Valoriser les compétences des personnes en situation de handicap accueillies en développant des actions de validation des acquis de l'expérience
- ▶ Renforcer l'équipement de nos ateliers
- ▶ Améliorer les conditions de travail proposées à nos travailleurs handicapés

...et donc plus globalement, à maximiser la qualité de notre accompagnement et la mise en œuvre de leur projet !

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Deux de nos établissements formateurs sont habilités à percevoir une fraction de la taxe d'apprentissage



ESAT les ateliers de La Caravelle

23, Avenue John Fitzgerald Kennedy - 77140 Nemours
Tél. : 01 55 87 56 18
francois.petit@groupe-sos.org
SIRET : 341 062404 00551

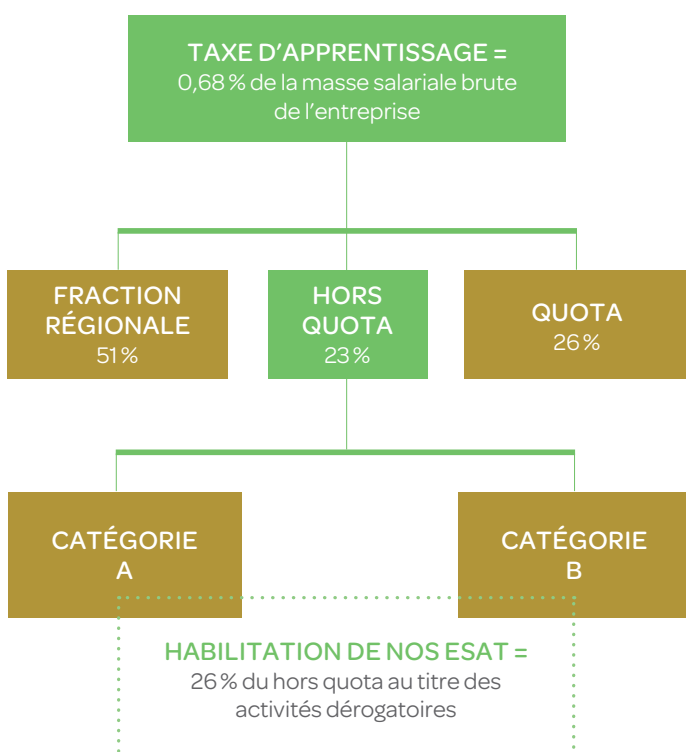
ESAT Les ateliers de Brenne

Rue De Fléteau - Parc Industriel Ouest - 37110 Château-Renault
Tél. : 02 47 29 50 40
francois.goubelle@groupe-sos.org
SIRET : 775 354 251 00081

NOS OBJECTIFS

- Vous pouvez verser à **nos ESAT** une fraction de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre collecteur, avant le **28 février 2017**.
- Nos établissements sont habilités à **percevoir, à titre dérogatoire, 26 % du hors quota**, article L.6241-10 du code du travail. (cf. schéma de répartition de la taxe d'apprentissage)
- Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, indiquez le nom de l'ESAT de votre choix comme bénéficiaire et précisez le montant de votre versement.

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



INFORMEZ-NOUS

(Essentiel pour pouvoir vous remercier, allouer les sommes versées et vous tenir informé de nos projets et réalisations)

Envoyez votre intention de versement en utilisant la promesse de versement ci-jointe.

*Merci de votre engagement,
à nos côtés!*

PROMESSE DE VERSEMENT

Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)



COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse :

Code postal : Ville :

Montant envisagé : €

PERSONNES À CONTACTER (RESPONSABLE DE VOTRE CHOIX)

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Organisme collecteur de la Taxe :

**Ce document doit nous être retourné par email
à l'établissement de votre choix.**

Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés !